

le 21 Mars 2009

Communiqué de presse**Réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant par Tram/train****Violation des Lois sur l'Environnement (Lois « Bouchardeau »)****par la Région des Pays de la Loire****Recours au tribunal administratif de Nantes**

Dans le cadre de la réouverture de la ligne Nantes - Châteaubriant, la SNCF a passé commande, pour le compte de la Région Pays de la Loire, de voitures Tram/train au printemps 2007, soit 15 mois avant l'enquête publique en Juin 2008.

Cette décision est en violation des lois sur l'Environnement (lois 83-630 Art. 6 et 95-101 Art. 3-V.), dites lois Bouchardeau. Ces lois ont comme finalité de permettre l'émergence de suggestions ou contre propositions formulées à l'occasion de l'enquête publique.

ESG INFRA (consultant transport) a décidé de déposer un recours devant le tribunal administratif de Nantes. Cela a été fait en date du 10 décembre 2008.

Dans les motifs de la plainte au tribunal, ESG INFRA souligne que la SNCF, a négligé son devoir de conseil envers ses clients que sont désormais les Régions (depuis 2002, transfert par l'Etat de certaines compétences transport aux Régions)

Bernard Fourage

ESG INFRA (Consultant transport) email consult@esginfra.com

Site : www.esginfra.com